

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_04_003

L'an deux mille vingt six, le deux avril à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 27 mars 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angéline RICHO, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Adrien ALLARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, David MAINGUY, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle MONFRAY, Céline MOREAU, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Monsieur Aurélien LETOURNEAU a été désigné secrétaire de séance.

CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

VU les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission de délégation de service public et ce, pour la durée du mandat.

Cette commission est chargée d'analyser les dossiers de candidature et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, dans les procédures de délégation de service public lancées par la commune.

Cette commission est présidée par le Maire, membre de droit et composée de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. L'élection doit avoir lieu à bulletin secret.

Il y a lieu de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE DE :

➤ Procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public :

1 liste de candidats a été déposée.

Liste 1

Sont candidats aux postes de titulaires :

Isabelle BUREAU

François COUTAULT

Yvette DE BARROS

Marie LE GAL

Lydia MUSSET

Sont candidats aux postes de suppléants :

Virginie PELISSIER

Nadège MOREAU

Gaëtane GABORY

Fabien JOLIVET

Arlette BURGEVIN

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de votants : 65

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 65

Sièges à pourvoir : 5

Voix	TOTAL
Liste 1	65

➤ Proclamer élus :

Membres titulaires

Isabelle BUREAU

Membres suppléants

Virginie PELISSIER

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 08/04/2026

ID : 049-200054336-20260402-DL202604003-DE



François COUTAULT

Nadège MOREAU

Yvette DE BARROS

Gaëtane GABORY

Marie LE GAL

Fabien JOLIVET

Lydia MUSSET

Arlette BURGEVIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Nombre de conseillers : 65
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 65
(dont 6 pouvoirs)

Signé le 3 avril 2026
Le Maire
Gilles PITON